

Le vingt trois septembre deux mille dix neuf, vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie de Les Trois Pierres, sous la présidence de Monsieur Bernard RIBET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 17 septembre 2019

Membres présents : M RIBET Bernard, Mme BERTRAND Monique, M GRENET Denis, M Philippe TETREL, Mme BRENNAN Dominique, M EDOUARD Guillaume, M CERVANTES Michel, M SIMON Jean-Pierre, Mme BEAUDRU Agnès, Mme LEGROS Sophie, M NAVARRE Vincent, M GOUJON Mathieu

**Absents excusés : Mme FOUQUE Sylvie
Mme MAZOUER Sabrina**

Secrétaire de séance : M GOUJON Mathieu

Ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2019
2. Compte Administratif 2018 - Délibération
3. Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole :
 - Commission Locale d'évaluation des charges transférées
 - Communication des CA adopté par la CU
4. SDE 76 : Révision statutaire 2020
5. URBANISME : levé d'indice de cavités
6. Cimetière
 - Règlement
 - Devis
7. Personnel communal
8. Informations Diverses
9. Questions Diverses

Délibération n° 2019.34

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 24 JUIN 2019

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 24 Juin 2019 est approuvé à l'unanimité

Délibération n° 2019.35

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2018

M le Maire se retire et ne prendra pas part au vote suivant.

Le compte administratif 2018 est présenté aux membres du conseil municipal :

Section de fonctionnement

- Le total des dépenses est de	387 535,66 €
- Le total des recettes est de	480 788,91 €
- Le résultat reporté N-1 était de	40 888,88 €

Section d'investissement

- Le total des dépenses est de	90 723,33 €
- Le total des recettes est de	35 514,99 €
- Le résultat reporté N-1 était de	364 433,66 €

Le résultat d'exécution de l'exercice 2018 présente donc :

- Un solde positif en section de fonctionnement de 134 142,13 €
- Un solde positif en section d'investissement de 309 225,32 €

- Restes à réaliser en section d'investissement - Dépenses : 38 720 €

Au vu de ces résultats, les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur le compte administratif 2018.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre :

- **Approuve et adopte** le compte administratif 2018,
- **Approuve** le compte de gestion 2018 de Madame le Receveur dont les écritures sont conformes à la comptabilité administrative de la commune.

Délibération n° 2019.36

3. COMMUNAUTE URBAINE LE HAVRE SEINE METROPOLE

▪ Adoption du Rapport de la Commission Locale d'Evaluation de Charges Transférées

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour rôle de procéder à l'évaluation des transferts de charges consécutifs à la création de la Communauté Urbaine et lors de tout autre transfert de charges ultérieur. Elle donne, à titre indicatif, le montant des attributions de compensation des communes.

La CLECT a rendu ses conclusions dans un rapport.

Conformément à la législation en vigueur, le rapport de la CLECT doit être soumis au vote du conseil municipal pour adoption.

Conformément à la décision validée en conférence des Maires et rappelée à la CLECT, Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre :

- **Approuve et adopte** le rapport complet de la CLECT.

Délibération n° 2019.37

▪ Communication des Comptes Administratifs 2018 adoptés par la Communauté Urbaine

Au cours de sa séance du 23 mai 2019, le Conseil Communautaire de la Communauté urbaine a adopté les comptes administratifs 2018 et les notes synthétiques :

- De la CODAH
- De la communauté de communes de Caux Estuaire
- De la communauté de communes du canton de Criquetot l'Esneval
- Du SIAEPA de la Cerlangue
- Du SIAEPA de Saint Romain
- Du SIAEPA de Saint Romain Nord Ouest
- Du SCOT du Havre

Conformément aux dispositions de l'article L. 5212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, copie du budget et des comptes du syndicat est adressée pour communication aux membres du conseil municipal.

L'intégralité des documents, comprenant l'ensemble des budgets et les pièces annexes, peut être consultée en Mairie.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, avec 12 voix pour, 0 voix contre et pas d'abstention :

- **prend acte** de la communication des comptes administratifs :
 - De la CODAH
 - De la communauté de communes de Caux Estuaire
 - De la communauté de communes du canton de Criquetot l'Esneval
 - Du SIAEPA de la Cerlangue
 - Du SIAEPA de Saint Romain
 - Du SIAEPA de Saint Romain Nord Ouest
 - Du SCOT du Havre

Délibération n° 2019.38

4. SDE76 : REVISION STATUTAIRE 2020

Vu :

- La délibération 2019/06/21-04 du SDE76,

Considérant :

- Monsieur le Maire présente les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime – SDE76 votés le 21 juin 2019 qui lui permettent :
 - de sécuriser ses compétences actuelles,
 - de prendre de nouvelles missions pour accompagner la transition énergétique sur ses territoires,
 - de pouvoir accueillir d'autres collectivités comme les EPCI.
- Monsieur le Maire indique que ces nouveaux statuts prévoient le maintien des missions et compétences actuelles en électricité, gaz, éclairage public et télécommunications électroniques, ainsi que le maintien du mode de gouvernance existant avec notamment ses 14 Commissions Locales de l'Énergie (CLÉ) inchangées.
- Les nouveaux statuts prévoient des compétences optionnelles pour améliorer ses missions historiques, mais également d'engager de nouvelles actions pour relever les défis d'aujourd'hui sur :
 - la transition énergétique,
 - l'équipement énergétique de son territoire,
 - la participation aux Plans Climat Air Energie (PCAET),
 - le conseil en énergie et les travaux d'efficacité énergétique,
 - la production d'énergie d'origine renouvelable,
 - les réseaux publics de chaleur et de froid, le bois énergie,
 - la mobilité à faible émission de carbone (hydrogène, GNV, électrique),
 - la gestion simple et intelligente de l'énergie : réseaux communicants, stockage d'énergie.
- Les modalités d'adhésion des EPCI sont également prévues.

Puis, il donne lecture du projet de statuts et de règlement intérieur annexés à la présente délibération, ainsi que de la note descriptive.

Il est proposé :

- d'adopter les statuts 2020 et le règlement intérieur 2020 du SDE76,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Adopte** les statuts 2020 et le règlement intérieur 2020 du SDE76 annexés

Délibération n° 2019.39

5. URBANISME : CAVITES SOUTERRAINES INDICES 34, 49 ET 67

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Service ressources, milieu, et territoires - Bureau des risques et nuisances par mail du 1er août 2019 envoie l'avis suivant :

- " L'étude d'Explor-e n'appelle pas de remarque particulière. Le protocole d'étude est conforme à celui défini par nos services, et aucune galerie souterraine n'a été détectée.

Par conséquent, vous pouvez modifier les périmètres de risque des indices 34, 49 et 67, comme indiqué en annexe 2 du rapport remis par Explor-e."

Afin de s'assurer de la non-extension d'anomalie souterraine depuis les indices ponctuels 67/34 vers l'habitation, un programme de reconnaissance par sondages destructifs a été réalisé par Explor-e conformément aux prescriptions des services de l'Etat.

Explor-e ne détecte pas d'anomalie (vide, fontis...) liée à la présence d'une ancienne cavité souterraine d'origine anthropique n'a été mise en évidence lors de la réalisation de ces sondages, que ce soit dans les formations résiduelles à silex ou dans les formations crayeuses.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- **accepte** de modifier le périmètre de sécurité relatif aux indices 34/49/67 selon les préconisations de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Service ressources, milieu, et territoires - Bureau des risques et nuisances - courrier du 1er août 2019.

6. Cimetière

Délibération n° 2019.40

▪ **Règlement du Cimetière**

Monsieur le Maire donne la parole à Mesdames Brennan et Beaudru pour la présentation du nouveau règlement du cimetière.

Après lecture et correction proposée, Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

accepte le règlement tel que modifié

Délibération n° 2019.41

- **Travaux Paysagers** Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal les différents devis reçus pour l'aménagement paysager autour du jardin du souvenir. Ces travaux permettront l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, 0 voix contre et une abstention

- **accepte** le devis de l'entreprise Esprit Jardin.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la commande

Délibération n° 2019.42

7. Personnel Communal

Monsieur le Maire informe que trois agents communaux vont recevoir le Diplôme d'Honneur Régionale, Départementale et Communale

- 1 Echelon Vermeil
- 2 Echelons Argent

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

accepte, au titre de l'action sociale, de remettre une gratification au titre de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale à chaque agent bénéficiaire.

8. INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe :

- Les travaux d'aménagement de la Rue des Charmilles devraient commencer le 21 octobre et ce jusqu'à la fin d'année.
- La commune est convoquée pour une opération d'expertise suite à l'inondation du RD 34 et de la propriété de M et Mme MAERTENS le 24 juin 2019.
- Dates des différentes manifestations :
 - Vendredi 18 octobre à 18 h 30 : Remises des diplômes du Travail et Résultat du Concours des Jardins Fleuris
 - Lundi 11 novembre à 11 h 30 : Cérémonie du 11 novembre
 - Samedi 14 décembre à 10 h : Matinée Spectacle Noël pour les enfants
 - Mercredi 18 décembre : Goûter et Remise des colis de Noël aux Anciens
 - Dimanche 12 janvier 2020 à 11 h 00 : Voeux de la Municipalité

9. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Goujon a remarqué que certains poteaux du city stade rouillent. Il est programmé de repeindre ces différents points.
- Monsieur Grenet propose au conseil de commencer à réfléchir et à travailler sur la réhabilitation des bâtiments de l'école (huisseries, isolation ...)
- Madame Bertrand demande si le conseil souhaite installer cette année encore des sapins de Noël.
- Monsieur Tetrel demande si la guirlande de la mairie sera achetée et remplacée pour cette fin d'année.

- Prochaine séance du conseil municipal : 18 novembre 2019

La séance est levée à 22 h 15.

BEAUDRU Agnès	
BERTRAND Monique	
BRENNAN Dominique	
CERVANTES Michel	
EDOUARD Guillaume	
FOUQUÉ Sylvie	Excusée
GOUJON Matthieu	
GRENET Denis	
LEGROS Sophie	
MAZOUER Sabrina	Excusée
NAVARRÉ Vincent	
RIBET Bernard	
SIMON Jean-Pierre	
TETREL Philippe	